



Traité Chvouot

Michna 5 - Chapitre 8

אָמַר לְשׂוֹאֵל:
"אֵיכֵן שׂוֹרִי?"
אָמַר לוֹ:
"מֵת",
וְהוּא שֶׁנִּשְׁבֵּר אוֹ נִשְׁבָּה אוֹ נִגְנֵב אוֹ אֲבִד.
"נִשְׁבֵּר",
וְהוּא שֶׁמֵּת אוֹ נִשְׁבָּה אוֹ נִגְנֵב אוֹ אֲבִד.
"נִשְׁבָּה",
וְהוּא שֶׁמֵּת אוֹ נִשְׁבֵּר אוֹ נִגְנֵב אוֹ אֲבִד.
"נִגְנֵב",
וְהוּא שֶׁמֵּת אוֹ נִשְׁבֵּר אוֹ נִשְׁבָּה אוֹ אֲבִד.
"אֲבִד",
וְהוּא שֶׁמֵּת אוֹ נִשְׁבֵּר אוֹ נִשְׁבָּה אוֹ נִגְנֵב.
--"מִשְׁבִּיעַךְ אָנִי",
וְאָמַר "אָמֵן",
פְּטוּר.

[Un propriétaire], qui dit à un « emprunteur » : « Où est mon taureau ? », et que celui-ci lui rétorque :

1) qu'il est mort (naturellement), puis qu'il s'avère (par la suite) qu'il a (en réalité) été déchiqueté (par une bête sauvage), ou qu'il a été capturé, ou dérobé, ou s'est perdu...

2) qu'il a été déchiqueté (par une bête sauvage), puis qu'il s'avère (par la suite) qu'il est (en réalité) mort (naturellement), ou qu'il a été capturé, ou dérobé, ou s'est perdu...

3) qu'il a été capturé, puis qu'il s'avère (par la suite) qu'il est (en réalité) mort naturellement, ou qu'il a été déchiqueté (par une bête sauvage), ou dérobé, ou s'est perdu...

4) qu'il a été dérobé, puis qu'il s'avère (par la suite) qu'il est (en réalité) mort naturellement, ou qu'il a été déchiqueté (par une bête sauvage), ou capturé, ou s'est perdu...

5) qu'il s'est perdu, puis qu'il s'avère (par la suite) qu'il est (en réalité) mort naturellement, ou qu'il a été déchiqueté (par une bête sauvage), ou capturé, ou dérobé... [...] et que le propriétaire lui avait alors dit :] « Je te somme de le jurer », [l'emprunteur] lui ayant répondu : « Amen ! », ce dernier est dispensé [d'offrir un sacrifice Acham (pour avoir effectué un « Serment relatif à un dépôt » mensonger)].



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions